

DÉLIBÉRATION n° CA-01-02-2019-02 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} février 2019



Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus
de l'université de Poitiers
CVEC

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-1, L. 841-5, D. 841-2 et s. ;
- Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
- Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 20190124-04 adoptée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 24 janvier 2019 portant avis favorable à l'unanimité à la composition de la commission chargée de participer à la programmation des sommes reversées à l'université de Poitiers au titre de la contribution vie étudiante et de campus ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Les six actions prioritaires de la Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus au sein de l'université de Poitiers sont :

- De renforcer les actions de prévention de la santé envers les étudiants ;
- D'augmenter le FSDIE pour accentuer le rôle des associations et améliorer l'accompagnement des étudiants en situation compliquée ;
- De faciliter l'accès à une pratique sportive variée ;
- D'améliorer les conditions de vie des étudiants sous forme d'un appel à projet pour des équipements avec cofinancement ;
- De faciliter l'accès des étudiants à la culture scientifique ;
- D'améliorer la communication externe et interne envers les étudiants.

Article 2 : Composition

La Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus est composée :

- Du Président de l'université ;
- Du Directeur général des services ;
- Du Vice-président du Conseil d'administration ;
- Du Vice-président Formation ;
- Du Vice-président Culture et vie de campus ;
- Du Vice-président Réussite étudiante et pédagogie ;
- Du Vice-président Sport et bien-être au travail ;
- Du Vice-président Étudiants ;
- Du Directeur du pôle Vie de campus et patrimoine ;
- Du Directeur de la Maison des Étudiants ;
- Du Directeur du Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) ;
- Du Directeur du Service de santé universitaire (SSU) ;
- Du Directeur du pôle Formation et réussite étudiante ;
- Du Directeur du CROUS ;
- D'un représentant de Grand Poitiers ;
- D'un représentant des étudiants membre du Conseil d'administration ;
- D'un représentant des étudiants membre de la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Article 3 : Fonctionnement

La Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus se réunira deux à trois fois par an.

Compte tenu de la configuration de l'Établissement, ladite Commission travaillera en collaboration avec le Conseil vie de campus.

Article 4 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 1^{er} février 2019
Le Président de l'Université de Poitiers



Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

22. FEV. 2019

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le :

Direction des affaires juridiques

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA CFVU	24/01/2019
-----------------	------------

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION
20190124_04	CVEC	Composition de la commission de répartition de la CVEC	UNIVERSITE	<p>Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 01/02/2019 :</p> <p>La commission chargée de participer à la programmation des sommes reversées à l'université de Poitiers au titre de la Contribution Vie Etudiante et de campus (CVEC) est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de l'université et/ou VP CFVU • VPs : CA, Culture et vie de campus, Réussite étudiante, Sport et Bien-être au travail, Etudiant • Extérieurs : Directrice du Crous, Représentant de Grand Poitiers • Administration : Directeurs Pôle VCP, MDE, SUAPS, SSU et FRE • DGS • Représentants des étudiants : 1 élu CA (titulaire + suppléant) et 1 élu CFVU (titulaire + suppléant) <p>Cette commission se réunit 2 à 3 fois par an.</p>	04/01/2019	-	32	POUR : unanimité des présents	Avis favorable de la CFVU avant transmission au CA

A Poitiers le 24 janvier 2019

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL